

L'immunoglobuline anti-Rh pendant la grossesse et après l'accouchement

Qu'est-ce que le facteur Rhésus (Rh)?

Le facteur Rh est une petite protéine qu'on trouve sur la surface des globules rouges de la plupart des gens. Si vous avez un facteur Rh sur vos globules rouges, vous êtes d'un groupe sanguin Rh positif. Sinon, vous êtes d'un groupe sanguin Rh négatif. Être Rh négatif, c'est normal, mais cela peut entraîner des problèmes pendant la grossesse.

Je suis Rh négatif. Quels problèmes cela peut-il causer?

Durant la grossesse et l'accouchement, des cellules sanguines du bébé peuvent passer dans votre circulation sanguine, ce qui peut poser problème si votre bébé est Rh positif. En effet, si des cellules sanguines Rh positif passent dans votre sang, votre corps produira des anticorps. C'est ce qu'on appelle la sensibilisation Rh.

Dans la plupart des cas, la sensibilisation Rh ne cause pas de problème pour la première grossesse. Toutefois, elle peut entraîner des problèmes graves pour les futures grossesses. Une fois que les anticorps sont en place, ils ne disparaissent pas. Si vous tombez enceinte de nouveau et que votre bébé est Rh positif, les anticorps peuvent parvenir au sang du bébé. Ils attaquent les globules rouges du bébé. On parle alors de « maladie hémolytique du nouveau-né ». Le bébé peut finir par être atteint d'anémie, de jaunisse ou de dommages au cerveau; dans certains cas, il risque même de mourir.

Comment vais-je savoir le groupe sanguin de mon bébé?

Avant la naissance, vous ne connaîtrez probablement pas le groupe sanguin de votre bébé. Si vous et le père du bébé êtes Rh négatif, votre bébé sera aussi Rh négatif. Dans une telle situation, vous ne produirez pas d'anticorps.

Par contre, si le père du bébé est Rh positif ou si vous ne connaissez pas son groupe sanguin, votre bébé pourrait être Rh positif. Si c'est le cas, vous pourriez produire des anticorps.

Comment puis-je prévenir la sensibilisation Rh?

Une injection d'immunoglobuline anti-Rh, faite à environ 28 semaines de grossesse, empêchera votre corps de produire des anticorps, lesquels risquent de faire du tort au bébé en gestation.

Qu'est-ce que l'immunoglobuline anti-Rh? Pose-t-elle des risques?

L'immunoglobuline anti-Rh, dont la sûreté est éprouvée, est faite à partir du sang humain. Les donneurs de sang subissent des tests de dépistage de certains virus. De plus, la fabrication d'immunoglobuline anti-Rh comprend des étapes servant à éliminer et à tuer les virus.

Comme c'est le cas de tous les médicaments fabriqués à partir du sang, il y a possibilité de transmission de virus du donneur à la personne qui reçoit l'immunoglobuline anti-Rh. Le risque d'une telle éventualité est très faible.

L'immunoglobuline anti-Rh a-t-elle des effets secondaires?

Vous pourriez avoir une sensibilité au toucher ou une enflure au point d'injection. Vous pourriez aussi avoir une légère fièvre. Les réactions allergiques sont rares.

Qu'arrive-t-il après la naissance du bébé?

On déterminera le groupe sanguin de votre bébé après la naissance. S'il est Rh positif, il vous faudra plus d'immunoglobuline anti-Rh. Vous recevrez l'injection dans les 72 heures suivant l'accouchement.

Aurai-je besoin d'immunoglobuline à chaque grossesse?

Oui. La protection offerte par l'immunoglobuline anti-Rh n'est pas durable. Il vous faudra donc recevoir une injection à chaque grossesse.

Y a-t-il d'autres situations dans lesquelles je pourrais avoir besoin d'immunoglobuline anti-Rh?

Les incidents ci-dessous qui se produisent pendant la grossesse pourraient provoquer la production d'anticorps par votre corps :

- fausse couche
- interruption de grossesse
- amniocentèse
- prélèvement de villosités choriales
- grossesse extra-utérine (tubaire)
- blessure abdominale
- abruptio placentae (saignement du placenta)

La présente fiche contient des renseignements généraux, lesquels ne doivent pas être considérés comme étant des conseils destinés à un patient en particulier. Tous les énoncés qui s'y trouvent doivent être interprétés par votre médecin ou thérapeute, qui est au courant du stade et de la gravité de votre trouble médical. De plus, toute mention de produits pharmaceutiques particuliers ne constitue pas un appui de ces produits. Visitez notre site Web au www.nbrhc.on.ca/default-f.aspx.